

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2012

L'an deux mille douze et le dix neuf juin à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Christine OTTAVY, Germain LYONNET, Marie-Françoise DORAND, Laurent MONCEL, Cyrille FIARD, Joëlle MEILHAC, Martine BREYTON, Odile MIRGUET-DAVID, Florence DUFOUR, Hervé RIPPE, Monique AUBERT, Marie-Josèphe RUF, Véronique ROUX, Brice LAGARDE, Richard PLAISANTIN

Étaient excusés ayant donné pouvoir: Stéphanie ROZIER à Marie-Françoise DORAND, Nathalie LARDELLIER à Florence DUFOUR

Étaient absents : Michelle FONTANELLE, Philippe CHEVALIER, Philippe GAGNIERE.

Secrétaire élu : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire et Marie-Françoise DORAND accueillent les membres du Conseil Municipal d'Enfants et les remercient de leur présence et de leur ponctualité.

Présents : Anthony BOUTAVIN, Eva LA PORTA, Esther MASSON, Axelle PARENT, Mattéo PATIN, Elliot BOURRIGAN

Excusés : Charlotte PLATTIER, Simon BOUTIN, Maxime HOAREAU, Céleste LAO, Valentin FINGAL, Clara ARAGON

Après s'être présentés, les enfants qui ont pu être présents dimanche dernier à une cérémonie du souvenir des soldats sénégalais au Tata sénégalais à Chasselay expriment leur fierté d'avoir été sollicités par le Président de l'association des Anciens Combattants de Quincieux Monsieur André Lorchel pour participer à cette commémoration.

Ils exposent ensuite à tour de rôle leurs travaux de l'année.

Le choix du fleurissement de l'école élémentaire a été reconduit cette année et une grande majorité était présente lors des plantations début mai.

Deux projets supplémentaires ont été choisis :

- un après-midi récréatif pour des personnes seules et ne participant pas aux diverses associations de Quincieux ; le choix a été fait avec des membres de la commission sociale et le mercredi 4 juillet à la MJC, toutes pourront retrouver « les couleurs de leur enfance » : jeux, chants, danses sont au programme. Les enfants auront confectionné le goûter qu'ils offriront ensuite aux invités ;

- un projet de plaquette sur la nécessaire prise en compte de notre environnement : les élus du CME sollicitent les élus du conseil municipal pour la prise en charge d'affiches et affichettes dont le devis s'élève à 263.75 € TTC.

Monsieur le Maire engage la responsabilité de l'ensemble de son conseil municipal pour accepter ce devis et faire procéder à l'impression des affiches.

Monsieur le Maire remercie les enfants élus pour les travaux accomplis tout au long de cette année scolaire.

Il remet un livre aux élus qui quittent le Conseil Municipal d'Enfants pour aller en 6^{ème} l'an prochain et leur souhaite une très bonne réussite dans leurs études.

Il souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole au collectif de soutien de la Poste qui a sollicité intervenir pour faire part de ses actions.

Des rencontres ont lieu tous les 4 mois entre la direction de la Poste, les membres du collectif et les élus ; le Maire s'engage à maintenir la pression devant l'évidence de la Poste à œuvrer pour fermer des guichets et laisser aux communes le soin de créer et de financer des agences postales sur son territoire...

Monsieur le Maire remercie les membres de ce collectif et les assure du soutien de la commune en préparant un courrier destiné à la direction de la Poste relayant les propos de cette séance de conseil municipal.

Puis Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

La participation pour l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes du service public de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension de réseaux. Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout, supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire.

Il est donc proposé d'instaurer la participation pour l'assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet 2012 pour un montant forfaitaire de 1000 € pour toutes les constructions nouvelles et existantes qui se raccorderaient au réseau d'assainissement ou étendraient leur raccordement.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de mettre en place la participation pour l'assainissement collectif à hauteur de 1000 € pour toutes les constructions nouvelles et existantes qui se raccorderont au réseau ou étendront leur raccordement à compter du 1^{er} juillet 2012.

ACCUEIL DE LOISIRS : APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE

Par délibération du 1^{er} mars 2012, le conseil municipal a approuvé le principe de la délégation du service public de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire de la Commune.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 mars 2012 dans les annonces légales du Progrès et sur le site internet de la Commune.

Au vu du rapport du 5 juin 2012 transmis à l'ensemble des élus, le Maire a saisi le conseil municipal du choix de l'entreprise auquel il a procédé ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci, la rémunération du délégataire et l'identité de son attributaire ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, il apparaît que l'offre la plus intéressante pour la commune est celle de la société Léo LAGRANGE,

Considérant le contrat de délégation joint à la présente,

M le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M le Maire et après en avoir valablement délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1, L.1411-5, L.1411-7 et L. 2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} mars 2012 approuvant le principe de délégation de service public concernant l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 8 mars 2012 pour publication aux annonces légales du Progrès et inséré sur le site internet de la Commune,

Vu le rapport de la commission de délégation de service public arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre, présentant la liste des prestataires présentant une offre et son examen des propositions,

Vu le projet de convention de délégation de service public,

- **DECIDE** de confier à l'association LEO LAGRANGE sous forme de délégation de service public la gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire pour 3 ans,
- **DECIDE** que la rémunération du délégataire sera établie de la manière suivante :407 060 € pour la période du contrat du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2015,
- **APPROUVE** les termes du contrat de délégation pour le service de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de délégation avec l'association LEO LAGRANGE.

TARIFS COMMUNAUX

Restaurant scolaire : - sur présentation du comité de pilotage réuni le 24 avril 2012, Monsieur le Maire propose :

- d'augmenter le tarif des repas pour l'année 2012/2013 et de le passer à 3.50 € ;
- de maintenir à 2 € le tarif pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 400 sur présentation du justificatif de la CAF et à 5 € le tarif exceptionnel.

Le Conseil Municipal propose de porter le seuil du quotient familial à 500 et adopte cette proposition à l'unanimité des votants, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Tarifs accueil de loisirs extra-scolaire :

Quotient Familial	Moins de 500	De 501 à 700	De 701 à 1000	De 1001 à 1200	Plus de 1200
Tarif horaire	0,50 €	0,70 €	1,20 €	1,80 €	2,00 €
Tarif horaire extérieur	0,60 €	0,85 €	1,45 €	2,15 €	2,40 €

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants, mise en application à compter du 1^{er} septembre 2012.

Tarifs accueil de loisirs périscolaire :

Quotient Familial	Moins de 500	De 501 à 700	De 701 à 1000	De 1001 à 1200	Plus de 1200
Tarif forfait mensuel matin ou soir 1heure	5,00 €	7,00 €	14,00 €	20,00 €	24,00 €
Tarif forfait mensuel deux heures (soir ou 1h matin et 1h soir)	8,00 €	12,00 €	25,00 €	40,00 €	47,00 €
Tarif horaire occasionnel	0,60 €	0,85 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €

Après discussion et rectifications, le Conseil Municipal approuve les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire comme ci-dessus à l'unanimité des votants, appliqués à compter du 1^{er} septembre 2012.

RAPPORT D'ACTIVITE DE VEOLIA

Germain Lyonnet présente le rapport d'activités de VEOLIA pour 2011.
Le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Christine Ottavy regrette que des fleurs jetées lors de cérémonies de mariage salissent le parvis de la mairie car la couleur s'incruste et est indélébile.

Joëlle Meilhac informe que Festif Mont d'Or organise une journée récréative et sportive le 24 juin et que des inscriptions sont encore possibles.

Monique Aubert informe que Nicole Noël, ancienne Maire de Les Chères a été élue à la présidence de la Fédération des ADMR du Rhône.

Véronique Roux signale que des jeunes à scooter prennent le sens interdit Chemin Saint Laurent et franchissent sans problème le portillon côté Maternelle pour se rendre sur le plateau sportif.

Hervé Rippe assure la présentation de la sonorisation des séances du conseil municipal qui permettra aux élus d'être mieux entendus, écoutés, le Maire ayant seul la possibilité d'intervenir sur les micros installés.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 30.

**Le Maire,
Joël BOUCHER**